

PROJET ÉOLIEN DE NIVELLES-NORD

Réunion d'information préalable

4 avril 2024



Sommaire

- 1 Introduction (orateurs, objectifs, procédure)**
 - Pascal François – Modérateur
 - Pierre Huart – Bourgmestre (Commune de Nivelles)
 - Pascal Rigot – Echevin de l'énergie (Commune de Nivelles)
- 2 Présentation du Projet Eolien**
 - Michael Lavry – ENGIE Electrabel (Demandeur)
- 3 Présentation du contenu d'une étude d'incidences**
 - Gilles Delfosse – Sertius (Bureau d'Etudes)
- 4 Questions/réponses**
 - Information complémentaire

AFP PRO
Management

 Ville de
Nivelles


Electrabel

sertius



1. Introduction

AFP PRO
Management

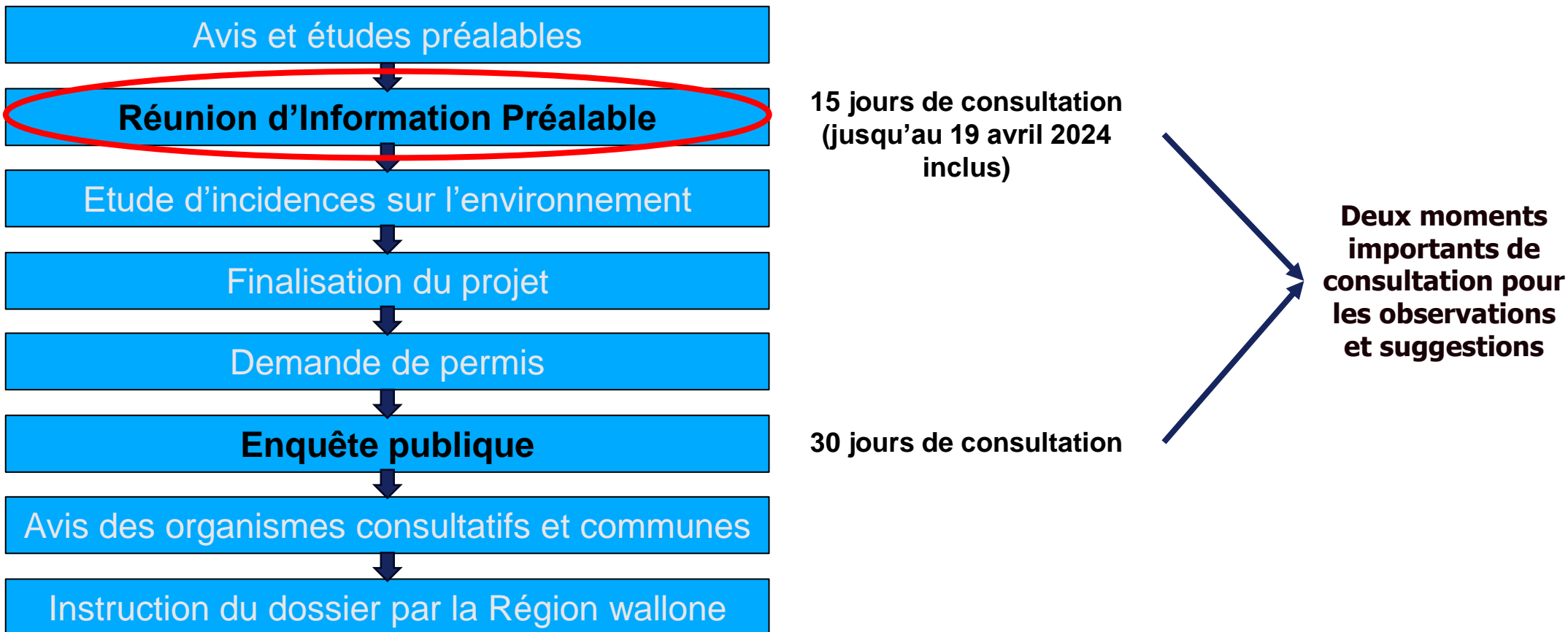
Objectif de la réunion d'information préalable

Cette réunion a pour objet :

1. De permettre au **demandeur de présenter son projet**
2. De permettre **aux citoyens de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions** concernant le projet
3. De mettre en évidence des **points particuliers** qui pourraient être abordés dans **l'étude des incidences sur l'environnement**
4. De présenter des **alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude des incidences sur l'environnement

Comment se déroule un projet éolien?

Les étapes clés de la procédure





2. Présentation du Projet Eolien



Contexte Energétique

Ambitions par entité

Face à :

- * L'urgence climatique ;
- * La guerre en Ukraine ;
- * L'augmentation des prix de l'énergie ;

la Commission européenne a adopté une série de Règlements et Directives en vue de :

- ✓ Faire de l'UE une **économie compétitive et économe en ressources**
- ✓ Faire de l'UE le **premier continent neutre en carbone d'ici à 2050**



Objectifs part des énergies renouvelables

2021 : 22%
2030 : 42,5%



Objectifs part des énergies renouvelables

2019 : 17,4%
2030 : 32%

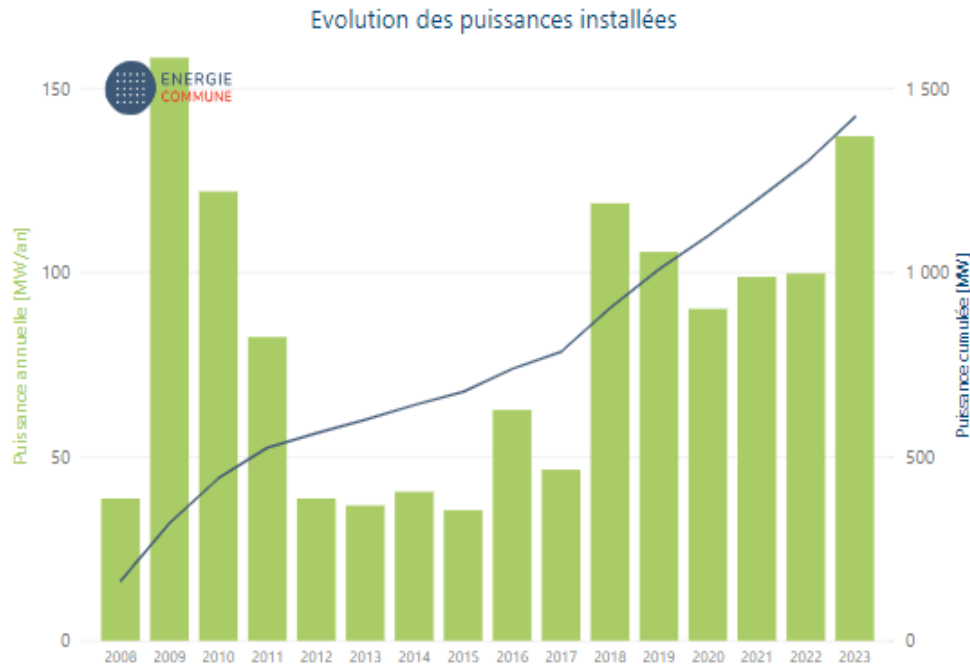


Objectifs part des énergies renouvelables

2019 : 23,4%
2030 : 29%

Contexte éolien en Wallonie

Des objectifs ambitieux à l'horizon 2030



Au 31-12-2023 :
561 éoliennes
installées pour une
puissance totale de
1 421 MW

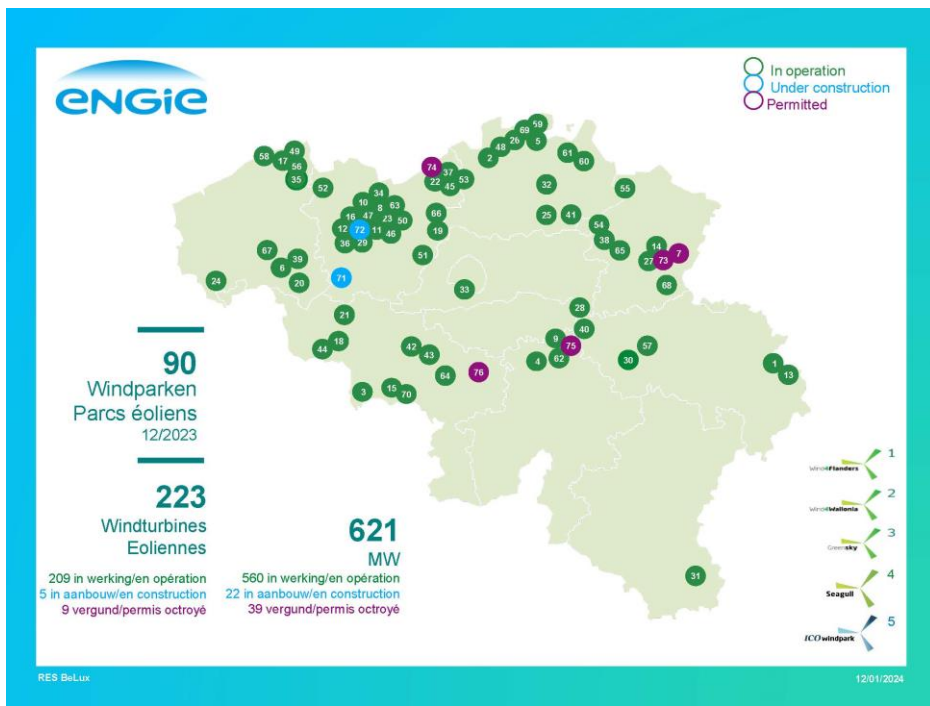
Les **objectifs pour la Wallonie** pour la filière éolienne en 2030 :

1. Produire 6 200 GWh/an d'électricité via la filière éolienne
2. Equivalent à **± 300-350 éoliennes supplémentaires**
3. Dans un cadre réglementaire spécifique (CoDT, Cadre de Référence, Conditions Sectorielles 2021,..)
4. Nouvelle Pax Eolienica

ENGIE en Belgique

Une approche sérieuse et ancrée dans le territoire

- ✓ Une expertise reconnue dans la production d'électricité renouvelable:
 - 741 MW de capacité renouvelable dont 568 MW dans l'éolien onshore
 - Opérateur éolien en Belgique depuis 2001
 - 90 parcs éoliens opérationnels et 2 en cours de construction
- ✓ ENGIE Electrabel entend rester un partenaire de référence dans la réalisation de projets durables et respectueux de leur environnement



ENGIE en Belgique

Développement de Partenariats

✓ De Nombreux Partenariats mis en place :

- Avec les intercommunales de la Région Wallonne (PPP)



- Avec les riverains de manière adaptée au contexte local



- Avec des sociétés industrielles actives en Belgique

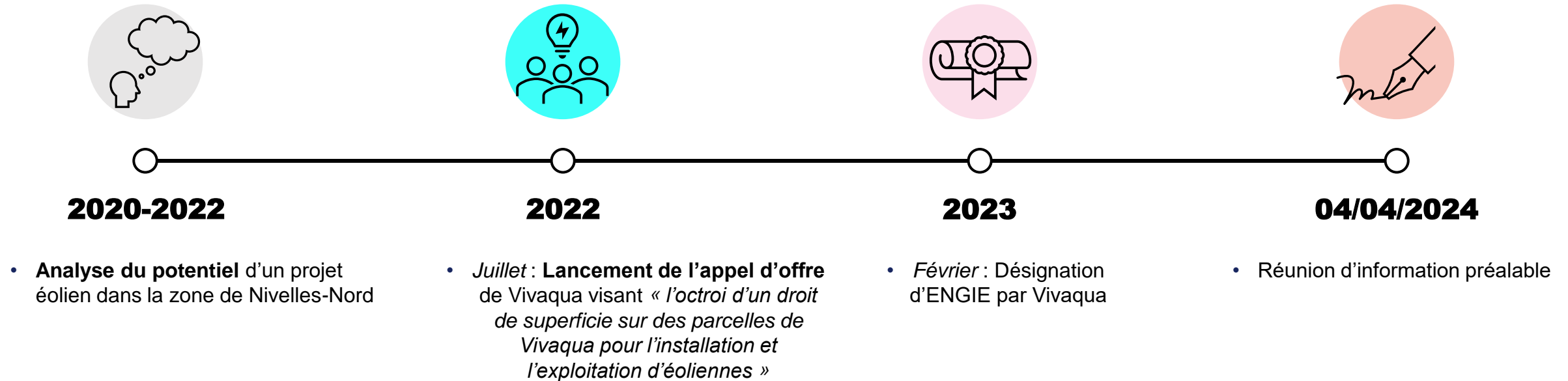




Projet éolien de Nivelles-Nord



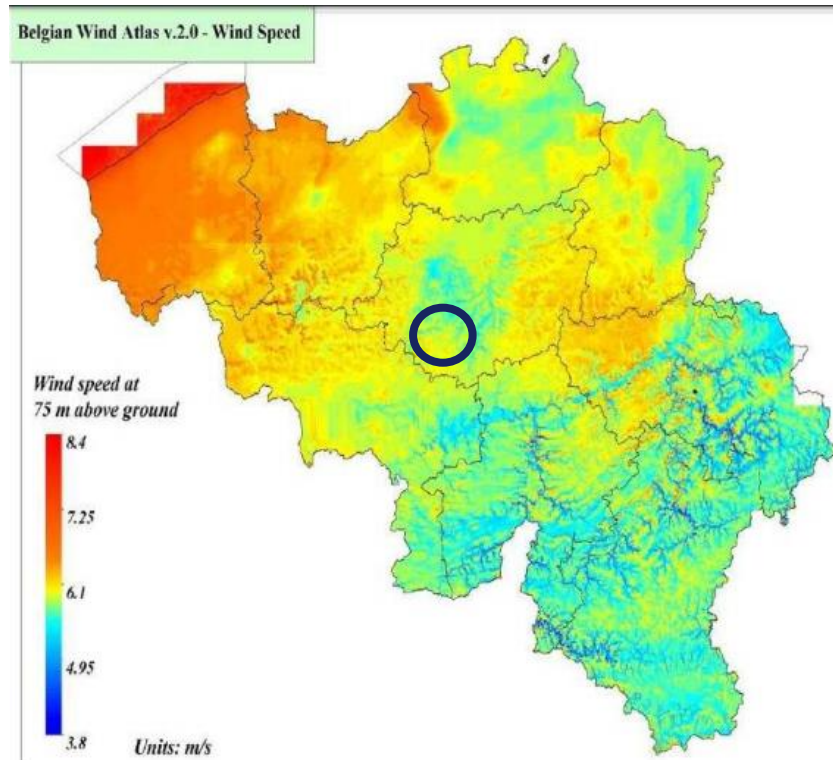
Historique du projet éolien de Nivelles-Nord



Zone de projet

La zone de projet se trouve :

- A cheval sur les communes de Nivelles et Braine l'Alleud (entités de Lillois-Witterzée, Bois-Seigneur-Isaac et Baulers)
- A proximité du zoning « Les Portes de l'Europe »



Bois-Seigneur-Isaac

Lillois-Witterzée



ZAE Portes de l'Europe

Baulers

Zone de projet

Terrains mis à disposition par Vivaqua

VIVAQUA

Parcelles cadastrales mises à disposition par Vivaqua

- L'implantation et l'exploitation de 3 éoliennes sur des terrains de Vivaqua
- L'optimisation du projet par rapport au confort visuel et acoustique des citoyens et à la protection de la nature
- La participation communale et citoyenne, en ayant la possibilité d'investir dans le projet



Zone de projet

Distance aux habitations

- > 600m par rapport aux zones d'habitat
- > 400m par rapport aux habitations isolées
- A proximité d'une zone d'activité économique
- A proximité d'une éolienne existante



Toutes les distances préconisées par le nouveau Cadre de Référence (2024) sont respectées



Zone de projet

Restrictions

Administration	
	Parcelle cadastrale
	Limite communale
Infrastructure	
	Maison isolée
	Ligne Fluxys
	Chemin de fer
	Route nationale
	Route régionale
	Antenne IBPT
	Faisceau IBPT
Contrainte VIVAQUA	
	Galerie captante
	Zone de prévention 2A
	Zone forestière VIVAQUA
Plan de secteur	
	Activité économique mixte
	Espaces verts
	Forestière
	Habitat
	Habitat à caractère rural
Zone de restrictions	
	Habitat - 600m
	Maison isolée - 400m
	Ligne Fluxys - 170m
	Chemin de fer - 160m
	Route nationale - 91.5m
	Route régionale - 91.5m
	Faisceau IBPT - 92.1m
	Zone forestière plan de secteur - 100m
	Zone forestière plan de secteur - 200m
	Galerie captante - 50m
	Zone forestière VIVAQUA - 100m



Avant-Projet - Carte Implantation des 6 éoliennes

Implantation		Plan de secteur	
	Eolienne du projet		Activité économique mixte
	Eolienne existante		Espaces verts
Administration			Forestière
	Parcelle cadastrale		Habitat
	Limite communale		Habitat à caractère rural
Infrastructure		Zone de restrictions	
	Maison isolée		Habitat - 600m
	Ligne Fluxys		Maison isolée - 400m
	Chemin de fer		Ligne Fluxys - 170m
	Route nationale		Chemin de fer - 160m
	Route régionale		Route nationale - 91.5m
	Antenne IBPT		Route régionale - 91.5m
	Faisceau IBPT		Faisceau IBPT - 92.1m
Contrainte VIVAQUA			Zone forestière plan de secteur - 100m
	Galerie captante		Zone forestière plan de secteur - 200m
	Zone de prévention 2A		Galerie captante - 50m
	Zone forestière VIVAQUA		Zone forestière VIVAQUA -100m

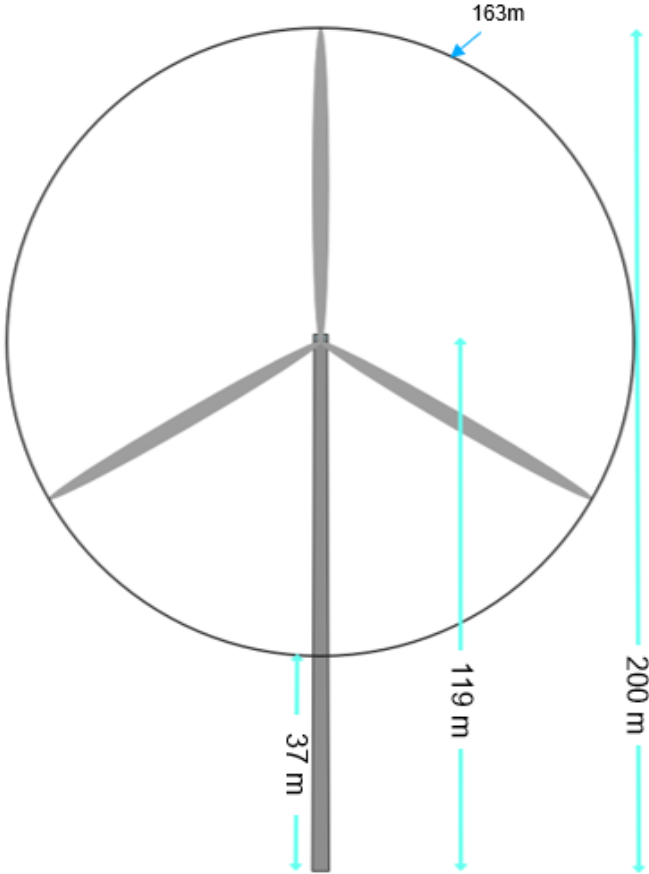


Zone de projet

Implantation **Maximaliste** proposée



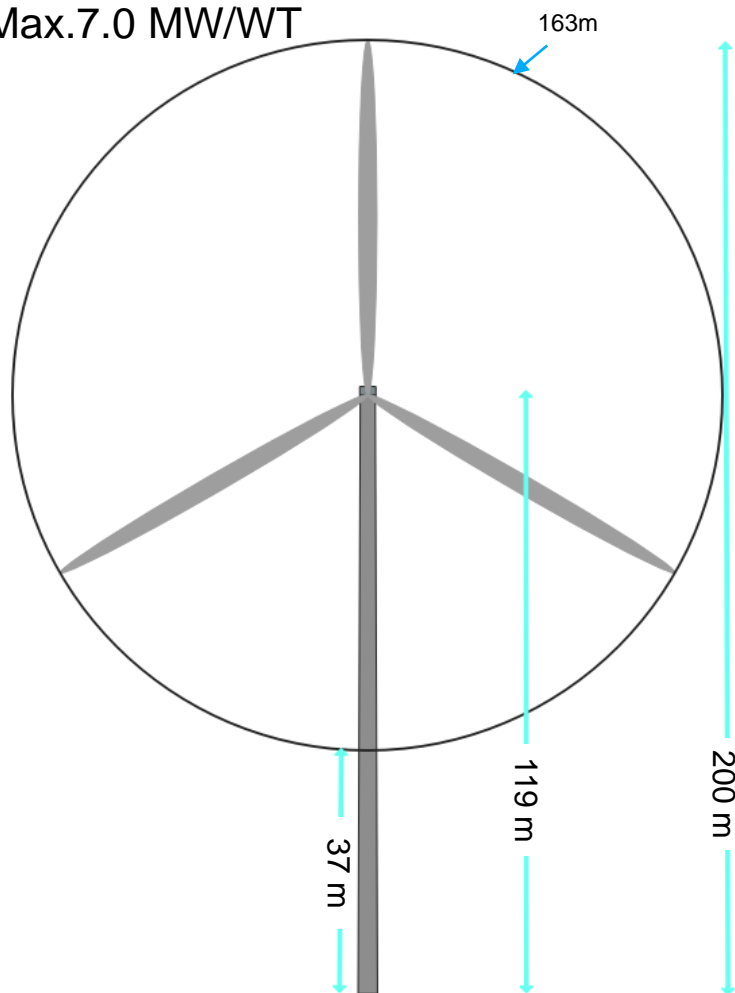
Max.7.0 MW/WT



Eoliennes

Caractéristiques Techniques Maximales

Max. 7.0 MW/WT



Dimensionnement permettant **d'exploiter le gisement éolien de manière optimale**, conformément au Cadre de Référence éolien en vigueur en Région Wallonne (+20% de production d'énergie électrique annuelle)



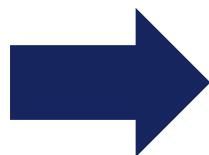
Production annuelle : **98 000 MWh/an**



Équivalent de la consommation annuelle : **28 000 ménages**



Émissions de CO₂ évitées : 40 000 t/an (ou 20 000 véhicules diesel)



Cette alternative et l'ensemble de ses implications seront étudiées en détails dans l'étude d'incidences sur l'environnement

Consultation publique

Réunion d'Information Préalable

La présentation du jour sera disponible dans les jours à venir sur notre page internet à l'adresse suivante : <https://corporate.engie.be/fr/energy/eolien/>

Chacun est invité à adresser ses **observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences,

Du 4 avril 2024, jusqu'au 19 avril 2024 inclus :

- Par écrit, en y indiquant ses nom et adresse, en s'adressant :
 - au Collège Communal de Nivelles
Place Albert 1^{er} – 1400 Nivelles
 - **ET copie** à ENGIE Electrabel Renewable Belux, à l'attention de Michael Lavry
Boulevard Simon Bolívar 36 à 1000 Bruxelles

Merci pour votre attention !

